

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LAUZET-UBAYE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 16H00**

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Martine DOU-CHABAS, Maire de la Commune du Lauzet-Ubaye

Ce conseil s'est exceptionnellement tenu dans la salle polyvalente et non pas dans la salle du conseil, pour permettre d'accueillir le public tout en respectant les règles de distanciation et de jauge imposées par la réglementation COVID19

PRESENTS : Mme Martine DOU-CHABAS, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Baptiste PARISIO, M. Fabrice ARDISSON, M. William CHABERT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Michel RONDON (a donné pouvoir à M. Gérard HERMELIN), Mme Michèle FINAUD-PICCA (a donné pouvoir à Gérard HERMELIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise BRUN

M. William CHABERT échange avec Mme le Maire sur le lieu où se tiendra le Conseil Municipal (contraintes sanitaires) et demande que la séance soit tenue dans la salle polyvalente afin de permettre d'accueillir le public.

Le quorum étant atteint la séance n'est ouverte qu'à 16h20 pour permettre le changement de salle et le déplacement des tables.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} SEPTEMBRE 2021 est approuvé à l'unanimité (1 abstention William CHABERT) des membres présents et représentés.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du maire : AUCUNE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA MISE EN PLACE DES PLAQUES ET PANNEAUX DE RUES

Madame le maire,

VU la délibération 2021-58 décidant de la dénomination des voies et chemins

INFORME QUE plusieurs devis ont été demandés et que le coût estimatif pour l'achat des panneaux, plaques et numéros est estimé à 12 540,96 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du département au titre des amendes de police 2021

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le devis pour un montant de 12 540,96 € HT de la société VIRAGES;

SOLLICITE le financement le plus élevé possible auprès du département au titre des amendes de police 2021

ADOpte Le Plan de financement :

Dépenses : 12 540.96 € HT

Recettes : subvention département 50 % : 6 270.48 € HT

(amendes de police)

Autofinancement de la commune : 6 270.48 € HT

APPROUVE le dépôt d'une demande de subventions ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ;

AUTORISE Madame le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint à engager toutes les dépenses et à signer tout document relatif à cette opération.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – FOCAC
SECURISATION VALLON ENTREE DU VILLAGE –
TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE – ROUTE DU MOULIN**

Madame le Maire,

INFORME le Conseil municipal qu'il est nécessaire de solliciter une aide financière auprès du Département au titre du FODAC 2021(Fonds départemental d'appui aux Communes) pour la sécurisation et réalisation de purges des éboulis sur la parcelle E112 et travaux de voirie communale (réalisation d'enduit bicouche) route du Moulin.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 10 381,00 € HT :

Pour la sécurisation du talus (entreprise EPC) 8 380,00 € HT soit 10 056,00 TTC

Pour les travaux de voirie communale (entreprise Eiffage) 2 001,00€ HT soit 2 401,20 € TTC

PROPOSE le plan de financement qui s'établit comme suit :

DEPENSES

• Pour la sécurisation	8 380,00€
• Travaux de voirie communale	2 001,00€

Total des dépenses	10 381,00 € HT

RECETTES

• Conseil Départemental (FODAC)55%	5 709,55 € HT
• Autofinancement de la Commune 45%	4 671,45 € HT

Total des recettes	10 381,00 € HT

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE les projets

AUTORISE les travaux pour la sécurisation du talus (entreprise EPC) 8 380,00 € HT soit 10 056,00 TTC et pour les travaux de voirie communale (entreprise Eiffage) 2 001,00 € HT soit 2 401,20 TTC.

AUTORISE Madame le Maire ou son premier adjoint à déposer un dossier de demande de subvention FODAC 2021

AUTORISE Madame le Maire ou son premier adjoint à signer tout document afférent au projet

ACCEPTTE le plan de financement comme ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget primitif de la commune pour 2021.

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE RESTAURANT
SCOLAIRE « Lou Rioclar » RPI MEOLANS-REVEL – LE LAUZET-
UBAYE**

Cette délibération annule et remplace la 2021-61

Madame le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de participer au frais de la cantine scolaire de la maison familiale « Lou Rioclar » qui facturera le repas au prix de 4.20 €,

PROPOSE de continuer à facturer aux familles 3.50 pour l'année 2021/2022

PROPOSE que la participation financière de la commune du Lauzet-Ubaye soit de 0,70 € par repas et par enfant.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

ACCEPTTE la participation financière demandée à la Commune du Lauzet-Ubaye d'un montant de 0,70 € par repas et par enfant.

CHARGE Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint de prendre toutes les dispositions en application de cette décision

QUESTIONS DIVERSES :

M. William CHABERT expose la demande de M. Olivier FORTOUL (les 1000 et Sens) qui souhaite connaître l'avancement de son dossier concernant les problèmes de fuites sur les canalisations du chauffage dans les faux plafonds, ainsi que les fuites sur le toit du bâtiment.

Mme le Maire lui répond qu'il s'agit d'un dossier d'assurance en cours et qu'elle vient juste d'être informée avant le conseil municipal par les services administratifs de la demande de Mr FORTOUL, qu'elle va l'étudier et lui fera un retour prochainement. M. Olivier FORTOUL demande aussi la restitution des chèques de loyers déposés entre 2013 et 2014, semble-t-il, adressés à la commune au lieu de la DGFIP. Mme le Maire lui répond qu'effectivement en 2014, il avait été constaté qu'aucun loyer n'avait été encaissés pour la savonnerie pendant les années précédentes et qu'elle se renseignera auprès du centre des finances pour savoir ce qu'il a été fait de ces chèques qui y avaient été déposés après l'élection de Mme PIGNATEL.

Monsieur Baptiste PARISIO demande des informations concernant l'avancement du dossier de la piste de Montagnac. Mme le Maire ayant eu des informations de la sous-préfecture ce jour, la préconisation qui avait été envisagée en mai par la Commune a enfin été acceptée et précise qu'elle est dans l'attente d'un courrier de la DDT définissant toutes les contraintes techniques pour la réalisation des travaux d'enrochement en vue de rétablir l'accès.

Monsieur Baptiste PARISIO prend la parole et regrette qu'il n'y ait pas plus de dialogue avec les intéressés lors de prise de décision du déplacement des PAV. Monsieur Manuel SICELLO rappelle que M. PLANTIER (CCVUSP) lui a demandé si le terrain était communal mais ne lui a pas demandé son avis sur l'implantation provisoire. Madame le Maire non plus n'a jamais été consultée par la CCVUSP sur ce sujet et les PAV ont été déplacés sans son accord.

Monsieur William CHABERT ne déplore qu'aucun élu n'ait défendu le sujet auprès de la CCVUSP et en particulier son représentant.

Monsieur Manuel SICELLO répond que chacun des élus peut être renseigné et reçu à la CCVUSP.

Madame le Maire confirme qu'elle a adressé des mails à la CCVUSP qui sont toujours demeurés sans réponse et qu'elle a reçu Mr PLANTIER et Mr BOUGUYON dernièrement qui lui ont assuré que les PAV seraient remis à leur place initiale avant la fin du mois de septembre.

Monsieur William CHABERT souligne qu'il a relevé plusieurs points comme notamment la mise en place de moyens contre les risques d'incendie à Costeplane qui sont défectueux et qu'aucune action n'a été engagée.

Monsieur Baptiste PARISIO rappelle que les élus de l'opposition aimeraient être informés du suivi des dossiers et que lors des élections plusieurs élus n'étaient pas informés de l'ouverture de l'épicerie. Monsieur William CHABERT ajoute que Madame Michèle FINAUD PICCA et Christiane MOYERE ont posé la question à Monsieur Manuel SICELLO lors du 1^{er} tour des élections régionales.

Monsieur Manuel SICELLO répond que l'ouverture s'est décidé le jour même de la consultation des demandes et que le locataire y a déposé sa banderole immédiatement l'avant veille des élections alors que le bail n'était pas signé. Il n'était donc pas possible d'en informer tous les élus. Il recommande aussi qu'il faut être plus présent en mairie pour s'informer des dossiers. Tous les élus ont la possibilité de consulter les dossiers et de s'informer par eux-mêmes du suivi auprès du secrétariat.

Monsieur William CHABERT précise qu'il suffirait que Madame le Maire envoie des mails régulièrement pour informer tous les élus de l'évolution des dossiers. Madame le Maire lui répond qu'il faudrait alors que les journées aient 48h mais qu'elle a toujours été disponible pour répondre à toutes demandes qu'un élu peut lui faire par mail ou téléphone ou lorsqu'elle est en mairie.

Madame le Maire informe qu'elle a reçu une coiffeuse qui souhaite proposer ses services avec un camion (hair truck) dans les différents villages de la vallée. Elle en est au stade d'une information aux différentes communes et essaiera d'offrir aux habitants une présence mensuelle ou plus.

Monsieur Gérard HERMELLIN informe que les travaux du cimetière (colombarium) sont terminés. Le site reste à arborer et Mme Françoise BRUN réfléchit à un embellissement végétal. Monsieur Gérard HERMELIN rappelle qu'il a demandé un devis à l'entreprise CAIRE afin de réaliser une

allée de graviers derrière les dernières tombes ainsi que devant le colombarium.

Monsieur Gérard HERMELIN rappelle que suite aux dernières pluies des travaux de remise en état sur la piste de CHAMPCONTIER ont été nécessaires (buse bouchée, reprofilage...) et qu'à cette occasion une amélioration de l'accès dans le hameau de Champcontier a été effectué.

Mme Françoise BRUN informe que la demande de subvention concernant la valorisation des sites classés ou remarquables auprès de la FNADT va être abandonnée. Ce dossier était en co financement avec la Région PACA dont la subvention est obsolète. Une nouvelle demande sera déposée avec une évolution du projet.

Monsieur Daniel PARISIO demande la parole pour dire qu'il avait envoyé il y a quelque temps un courrier demandant la réalisation d'amélioration du chemin privé de la piste de MONTAGNAC et qu'aucun travaux n'a été réalisé et ajoute que si Mr HERMELIN « fait du social », il peut aussi en faire à Montagnac.

Monsieur Olivier FORTOUL arrive en cours de séance et demande des explications sur son dossier, il veut récupérer ses chèques déposés au début de son installation.

Madame le Maire lui répond qu'elle va se renseigner et qu'elle ne peut pas accepter le courrier qu'il lui présente pendant le conseil. Elle lui demande de le déposer au secrétariat.

Monsieur Michel RABASSE informe qu'il y a en période estivale des problèmes de stationnement devant chez lui et qu'il n'est pas possible de se garer. Il rappelle aussi que l'accès aux gîtes communaux est déneigé, mais pas jusqu'aux logements communaux.

Madame le Maire lui rappelle qu'il n'est pas possible de privatiser des places publiques comme il l'a fait cet été avec des rubalises et que l'été, tout le monde ne peut pas se garer devant sa porte. Elle prévient les services techniques pour que le déneigement soit amélioré au niveau des logements communaux des bords du lac.

Monsieur Jimmy CHAMPALOU demande la parole : il souhaiterait que des travaux de goudronnage soient réalisés devant chez lui. Il demande aussi

si les containers de tri seront déplacés au 30/9/2021 et demande que la question soit posée au conseil communautaire du lendemain.

Monsieur François CANDOTTI demande la parole et intervient sur le déplacement de ces mêmes containers. Il informe l'assemblée du mail de la CCVUSP notifiant l'accord de la commune pour le déplacement des containers.

Monsieur Jimmy CHAMPALOU remercie les élus qui ont œuvrés pour le déplacement de la séance du Conseil Municipal en salle polyvalente.

La séance est levée à 17h39.